



**DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR
LES FORMALITES AU CENTRE DE
FORMALITES DES ENTREPRISES
(CFE)**



PERSONNE PHYSIQUE

A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE

1 Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Po), disponible au CFE ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers ;
- une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers ;
- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de diplôme pour les professions libérales ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation ;
- une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

2 Paiement de frais de prestation :

- **26.400 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO ;
 - **31.400 Fcfa** pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).
- Le paiement s'effectue au guichet de la BTCI sis au CFE.

Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

3 Délivrance d'un récépissé de dépôt de déclaration qui comporte la date de retrait de votre dossier.

CONTACTS

CFE
Angle Avenue de la Présidence et
Avenue Georges Pompidou
BP. 3210 LOME-TOGO
Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00
Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail : cfe@cfetogo.tg / Site Web: www.cfetogo.org